

# Sélection d'article sur la politique suisse

|                   |  |
|-------------------|--|
| Requête           | <b>17.04.2024</b>                        |
| Thème             | <b>Sans restriction</b>                  |
| Mot-clés          | <b>Aménagement du territoire</b>         |
| Acteurs           | <b>Ruppen, Franz (svp/udc, VS) NR/CN</b> |
| Type de processus | <b>Sans restriction</b>                  |
| Date              | <b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>           |

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Porcellana, Diane

## Citations préféré

Porcellana, Diane 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Aménagement du territoire, 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 17.04.2024.

# Sommaire

|  |   |
|--|---|
| <b>Chronique générale</b>              | 1 |
| <b>Infrastructure et environnement</b> | 1 |
| Aménagement du territoire et logement  | 1 |
| Aménagement du territoire              | 1 |

## Abréviations

**UREK-NR** Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates  
**UREK-SR** Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates

---

**CEATE-CN** Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national

**CEATE-CE** Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États

# Chronique générale

## Infrastructure et environnement

### Aménagement du territoire et logement

#### Aménagement du territoire

**MOTION**  
DATE: 27.02.2018  
DIANE PORCELLANA

En octobre, la CEATE-CN approuve par 12 voix contre 11 et 1 abstention l'idée générale de la motion déposée par sa consœur concernant la **réaffectation des bâtiments agricoles en habitation**. La majorité de la commission souhaite préciser que la planification doit être régionale et permettre une amélioration de la situation générale s'agissant de la nature, de la culture, du paysage et de l'agriculture. La modification assurerait ainsi le respect de la séparation entre zones constructibles et non constructibles, ainsi que la préservation des zones agricoles. Une minorité (Ruppen) soutient le maintien de la version initiale de la motion. Une seconde proposition d'une minorité (Genecand) est soumise au Conseil national, demandant le rejet de la motion. Par 98 voix contre 95 et 2 abstentions, la proposition de la majorité l'emporte lors du premier vote au sein du Conseil national. La **version modifiée** est préférée à celle de la CEATE-CE. Elle est finalement adoptée en second vote, par 121 voix contre 71 et 3 abstentions.<sup>1</sup>

---

1) BO CN, 2018, p.46s; Communiqué de presse CEATE-CN